

comité permanent des pêches et des forêts. Je pourrais peut-être vous expliquer moi-même la chose. Comme la préparation de tous les crédits figurant aux prévisions budgétaires exige du temps, nous croyions que le projet de loi sur l'organisation du gouvernement serait adopté à l'heure qu'il est ou du moins à une étape plus avancée. Aussi, tous les crédits dont la gestion relève actuellement des pêches et des forêts figurent sous la rubrique «environnement» au Livre bleu.

Comme on peut voir à la page 2 du bill à l'étude, il est fait mention des pêches, des forêts, des eaux, de la météorologie, de la faune et de la flore, etc., qui relèvent actuellement des Pêches et des Forêts, mais ces directions, divisions ou organismes passeront au ministère de l'Environnement si cette appellation demeure dans le bill. Si l'amendement à l'étude actuellement est accepté et que le ministère devienne celui des Pêches et de l'Environnement, il faudra réimprimer les crédits sous la rubrique «Pêches et Environnement».

**M. McGrath:** Mais je n'ai pas le droit d'anticiper sur l'approbation de mon amendement par le Parlement.

**L'hon. M. Davis:** Je ne parierais pas là-dessus.

**M. Whicher:** Même s'il n'y a pas encore de ministère de l'Environnement, je rappelle que les crédits déposés ne prendront effet que le 1<sup>er</sup> avril 1971. Ils couvrent la période allant du 1<sup>er</sup> avril 1971 au 31 mars 1972. Je sais que les membres de l'opposition veulent activer les travaux de la Chambre et ils savent sûrement qu'il faut du temps pour imprimer un document comme le Livre bleu. Je pense que les fonctionnaires y ont travaillé pendant près d'un an et demi. Les députés doivent avoir quelque égard pour le gouvernement lorsqu'ils le critiquent. A leur avis, le 1<sup>er</sup> avril 1971, c'est-à-dire dans un peu plus d'un mois, le nouveau ministère s'appellera le ministère de l'Environnement...

● (4.10 p.m.)

**M. McGrath:** Le gouvernement n'a pas le droit de faire ce changement.

**M. Whicher:** Si la Chambre veut changer le nom, et dire au gouvernement «Vous avez tort», c'est le moment. A mon avis, nous ferions mieux de le faire dans les cinq prochaines minutes car nous n'aurons jamais de notre vie de meilleure occasion. Le gouvernement doit assumer la responsabilité de ce qui arrivera, comme le Parlement d'ailleurs qui représente le peuple canadien. La Chambre peut dire soit oui, soit non, au gouvernement. Aussi, je dis ceci à mes amis à ma gauche: nous étudions ce bill depuis 13 jours environ; finissons-en et passons à autre chose. Le député de South Shore a dit plus tôt qu'on mettrait bien du temps à adopter le bill sur la réorganisation du gouvernement. Il n'a pas ajouté—mais il le pensait sûrement—«Si vous ne vous rendez pas à nos vœux». Autrement dit, il menace non seulement le Parlement mais les Canadiens qui nous demandent d'accélérer les affaires du pays.

**Des voix:** Bravo!

**M. Whicher:** Enfin, les Canadiens ne prisent guère le genre de sottises que certains députés ont débitées cet après-midi. Des députés ont menacé...

**Une voix:** C'est une remarque désobligeante.

**M. Whicher:** ...de parler pendant les 30 ou 40 prochains jours si nous n'accédons pas à leurs demandes. Puis-je rappeler aux députés qu'une foule de problèmes graves réclament notre attention? Le gouvernement veut s'y attaquer et nous, de l'arrière-plan, le voulons aussi. Nous commençons à en avoir assez des discussions sur le nom du ministère. Si les députés n'aiment pas le nom qu'on propose, qu'ils présentent un amendement comme ils l'ont fait. Mais suspendons les discours pour une semaine; passons au vote et aux affaires sérieuses.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nowlan:** Monsieur le président, je n'ai pas encore participé au débat. En toute déférence, puis-je dire au député de Bruce, qui semble avoir prêté des intentions aux députés, au ministre des Pêches et des Forêts et au député qui marmonne dans son fauteuil et qui dit d'avantage quand il est assis que lorsqu'il est debout...

**Une voix:** Où le député veut-il en venir?

**M. Nowlan:** J'y arrive: L'argument à l'égard du rappel au Règlement n'est pas fondé sur le nom. Il ne s'agit pas de savoir si la désignation devrait être ministère des Pêches, des Forêts et de l'Environnement, ou ministère de l'Environnement, des Pêches et des Forêts. Ce n'était là que le catalyseur. Mon honorable ami de Bruce nous dit, «Occupons-nous des travaux de la Chambre; la population veut que le Parlement s'occupe des affaires du pays; que le comité poursuive ses travaux.» Je suis d'accord. Tous les députés veulent voir aux affaires du gouvernement et du pays, selon les lois du Canada.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nowlan:** Ce n'est pas le nom dont nous discutons; comme je l'ai dit, il a servi de catalyseur pour invoquer le Règlement. Si l'on devait s'en tenir à la logique du ministre des Pêches et des Forêts, comme on l'appelle encore maintenant je crois, et celle du député de Bruce, nous ferions aussi bien de fermer boutique en disant que puisque tout le gouvernement prévoit des dépenses de X dollars pour toutes sortes de ministères, il n'a pas besoin de revenir ici demander des subsides. Si l'on admettait l'argument du ministre et du député de Bruce, ce serait déchirer en morceaux ce que nous appelons les crédits supplémentaires. Tout comme le député de Bruce qui a siégé dans un organisme provincial avant de venir ici, je sais que le gouvernement ne peut barrer tous les t et mettre un point sur tous les i quand il s'agit des prévisions budgétaires annuelles d'un ministère. On ne peut demander une telle exactitude avant l'établissement du Livre bleu. On doit constituer une provision pour dépen-